

Préjudice Anxiété CMR

Sommaire :

Page 1

- Préjudice anxiété CMR
- Permanences été 2023

Page 2

- Prévention/
Eradication

Page 3

- Assemblée Générale
CAVAM

Page 4

- Le mot des trésoriers

Page 5 & 6

- Assemblée Golfe
Saint-Tropez

Nous sommes nombreux lors de bures, peinture... La liste est notre activité professionnelle à longue !

avoir été exposés à des substances toxiques telles que l'Amiante mais pas seulement !

La reconnaissance à l'exposition fautive à l'amiante a permis à de nombreux salariés d'être indemnisés pour un préjudice moral d'anxiété.

L'année 2019 a marqué un tournant en matière d'indemnisation du préjudice d'anxiété pour les travailleurs, avec une extension en cas d'exposition à une ou des substances nocives ou toxiques, dans le cadre de leur activité professionnelle.

L'anxiété est une réalité vécue par tous les salariés exposés à des agents cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR), tels que le trichloréthylène, la silice, le benzène, les fumées de diésel, les rayonnements ionisants, le cadmium, certains solvants, le chrome, les amines aromatiques, certains hydrocar-

Les salariés n'ayant pas été indemnisés pour le préjudice d'anxiété amiante et/ou ayant été exposés à des agents chimiques dangereux, sans protection individuelle ni collective, générant un risque élevé de développer une pathologie grave, peuvent agir contre leur employeur pour manquement de ce dernier à son obligation de sécurité.

Ils peuvent déposer un dossier de reconnaissance du préjudice moral d'anxiété lié à ces expositions.

Attention, pour que les dossiers ne soit pas prescrits, le départ de la connaissance de l'exposition donnant naissance à l'anxiété (souvent l'attestation d'exposition), ne doit pas être antérieure à plus de 2 ans pour les travailleurs de droit privé et 4 ans pour les travailleurs du public, à la saisine de l'administration.

PERMANENCES ÉTÉ 2023

Les permanences auront lieu les lundis matins du 3, 10, 17 et 24 Juillet 2023 de 9h00 à 12h00.

L'ASAVA sera fermée tout le mois d'Août 2023.

La reprise des permanences se fera aux jours et heures habituelles à partir du lundi 4 Septembre 2023.

PRÉVENTION/ÉRADICATION

Le bulletin de février dernier annonçait une réunion entre les associations du grand SUD-EST de la CAVAM afin de travailler sur différentes actions qui permettraient d'aider des sociétés proposant des solutions alternatives de traitement des déchets amiantés, innovantes et écoresponsables.

Lors de cette séance de travail du 14 février, il a été décidé de :

contacter Renaud Muselier président de région par courrier afin de le rencontrer. Aucun élément concret dans sa réponse ne laisse présager une intervention de sa part. Il nous a indiqué avoir transmis notre courrier à un de ses collaborateurs qui ne s'est pas manifesté jusqu'à présent.

Ecrire à nos sénateurs respectifs, ce que nous avons fait pour le VAR. Nous sommes toujours en attente d'une réponse.

Rédiger une lettre au président des maires du VAR, qui nous a répondu favorablement pour une rencontre qui se fera au mois de juin.

Ces courriers demandent la généralisation de la collecte gratuite des déchets amiantés pour les particuliers comme cela se fait dans nos trois communautés de communes (TPM, Sud ste Baume, Vallée du Gapeau). On sollicite aussi les sénateurs pour aider à l'implantation dans notre région d'une entreprise capable d'éradiquer par bain d'acide les déchets amiantés et la création du PPEA (Pôle Public d'Eradication de l'amiante. Pour rappel, seules deux entreprises (VALAME et SOMEZ) ont répondu à nos courriers de soutien et comptent entre autres sur l'ASAVA, pour mener à bien leurs projets dans le grand Sud-Est.

Une conférence de presse a clôturé cette journée d'échanges où des décisions ont été actées par tous les participants.

Dans la continuité, le 4 mai Pierre Scarrone s'est rendu à Montreuil pour participer au groupe de travail Prévention/Eradication de la CAVAM. Les deux associations présentes (ASAVA et CENTAURE) ont évoqué le ressenti très positif de la réunion SUD-EST. Marc Crégut de CENTAURE a émis le souhait d'une ouverture de revendications avec d'autres associations (ANDEVA, ADEVIMAP de Martigues etc...)

Bernard Leclerc de ADDEVA 54 association de l'Est de la France où INERTAM envisagerait d'installer son usi-

ne à torche Plasma, nous a fait part du silence concernant l'avancement de la création de ce projet. Il nous a appris que la Chine a pris la décision de ne plus enfouir les déchets amiantés mais de les éradiquer et les recycler. Ce qui pourrait expliquer le gel du projet dans le Nord de la société INERTAM qui aurait sans doute, l'intention d'implanter des usines en Chine. A ce sujet, il prévoit une rencontre avec son député local Thibault Bazin et le PDG d'INERTAM avant le 4 juillet, date à laquelle des représentants de la CAVAM rencontreront la commission amiante de l'Assemblée Nationale. Il est prévu de débattre sur les projets d'éradication qui n'ont pas l'air de motiver les industriels et l'Etat, alors que la solution « torche à plasma » très énergivore ne cesse d'améliorer son bilan carbone.

Suite au silence du projet d'éradication des déchets amiantés dans le Nord, l'ASAVA a voulu s'assurer que VALAME ne soit pas dans la même configuration. Nous avons donc relancé cette dernière afin d'en savoir un peu plus sur l'avancement de son projet en PACA. Le 15 mai, nous avons eu une réponse confirmant que le projet est toujours d'actualité, et pourrait voir le jour à Fos sur mer.

Après la réunion prévue le 4 juillet, il a été acté qu'une visite de l'usine INERTAM à Morcenx aura lieu avant la fin de l'année. Le bureau et la commission Prévention/Eradication de la CAVAM y participeront avec les élus de la commission amiante de l'assemblée nationale. Une conférence de presse conclura cette visite pour mettre en avant la réalité et les embûches de ce combat.

D'autres sujets ont été abordés pour aider les associations dans les différentes démarches à effectuer concernant les déchets amiantés.

La prochaine réunion du groupe prévention/éradication aura lieu le 21 septembre afin de préparer les actions à venir entre autres la visite sur Morcenx.

Evelyne Garraud et Pierre Scarrone

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CAVAM le 6 et 7 avril 2023 **à Vaison la Romaine**

Notre association a été représentée par 2 bénévoles lors de l'AG de la Coordination des Associations de Victimes de l'Amiante et des Maladies dues au travail (CAVAM)

Aujourd'hui, la CAVAM est forte de 6700 adhérents

16 associations étaient présentes et 2 représentées, ce qui a permis aux 50 délégué(e)s de débattre autour de leurs activités et problématiques.

Après le rapport introductif du président de la CAVAM, et les rapports d'activité des commissions AJAM (Action Juridique, Amiante, Maladies dues au travail) et Prévention/Éradication, des échanges ont eu lieu notamment sur :

- ▶ la problématique de salariés du privé partis en ACAATA qui ne perçoivent pas leur retraite avant plusieurs mois
- ▶ la décision du Conseil d'État d'avril 2022 qui introduit la prescription sur les dossiers Préjudice d'Anxiété
- ▶ la possibilité d'une indemnisation du préjudice d'anxiété pour les travailleurs, en cas d'exposition à une ou des substances nocives ou toxiques CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques)
- ▶ la mise en place dans chaque région d'un centre de traitement des déchets amiantés afin de bannir l'enfouissement
- ▶ le renforcement de notre communication

De plus pendant cette AG, fidèle à nos valeurs et à son engagement, une motion a été envoyée à la Première Ministre et au Ministre du Travail qui exprime son soutien à la mobilisation historique de la population pour le retrait de la réforme des retraites.



Gérard Lojewski

Le mot des trésoriers

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont renouvelé leur adhésion ainsi que nos nouveaux adhérents. Vos cotisations et vos dons sont les seules ressources financières de l'ASAVA et sont donc essentielles au bon fonctionnement de notre association.

Nous constatons une légère baisse du taux de renouvellement des adhésions en 2023, peut-être due aux difficultés actuelles rencontrées dans le traitement des dossiers de « préjudice anxiété ».

Nous rappelons aux retardataires que **le montant de la cotisation annuelle 2023 reste inchangé, soit 30€.**

Vous pouvez vous en acquitter lors de nos permanences ou en nous faisant parvenir un chèque aux adresses suivantes :

Pour Toulon : ASAVA 155 Rue du général Michel Audéoud 83000 Toulon

Pour Saint Tropez : Michel Savignac 112 Impasse des Oliviers – Le jardin Bleu 83310 Cogolin



Association des Salaries de l'Arsenal Victimes de l'Amiante

155, rue Général Michel Audéoud
83000 TOULON
Tél : 04 94 22 26 09
www.asava-toulon.fr
asava2007@gmail.com
 facebook.com/ASAVA2007

SECTION DU GOLFE
COGOLIN - GRIMAUD
Tél : 06 10 94 78 73
ou 06 75 43 03 80

Assemblée d'Information de la section du golfe de Saint-Tropez du 28 février 2023

Les responsables de la section ont remercié la quarantaine d'adhérents qui se sont déplacés pour participer à cette Assemblée d'Information 2023.

Avant d'ouvrir la séance, une minute de silence a été observée pour les adhérents décédés au cours de l'année écoulée.



Après les remerciements exprimés par Michel SAVIGNAC, responsable de la section, envers les élus pour leur soutien à travers la mise à disposition d'une salle et le journal Var-Matin qui fait connaître notre engagement et couvre nos actions permettant ainsi notre développement, un bref compte-rendu de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Toulon le 26 janvier 2023, a été réalisé par le Président de l'ASAVA, Gérard LOJEWSKI, où notamment ont été abordé la question des dossiers de Préjudice d'anxiété mais aussi l'importance de la prévention et du

Activités de la section

Malgré les ennuis de santé du responsable de la section et des permanences interrompues suite à la réhabilitation de l'immeuble Beausoleil fermé pour présence d'amiante, le bureau a pu néanmoins travailler sur les dossiers maladies professionnelles et préjudice d'anxiété à travers des réunions locales mais aussi en participant à des commissions à Toulon et à Paris.

Maladies professionnelles

4 dossiers MP, qui demandent un suivi ardu, sont en cours d'instruction avec Michel SAVIGNAC qui travaille en étroite collaboration avec la victime, bien évidemment, et le cabinet TTLA.

Ces dossiers sont liés soit à une exposition à l'amiante soit à des CMR (Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques).

Un des dossiers a été indemnisé mais depuis malheureusement l'adhérent est décédé des suites de son exposition.

On ne répètera jamais assez « faites-vous suivre médicalement ». C'est très important de réaliser le Protocole du suivi médical Post Professionnel.

Aujourd'hui nous avons un médecin référent, le Docteur Éric HARB, pneumologue à Draguignan



**La permanence ASAVA Saint Tropez Sera fermée Juillet et Août 2023
Reprise le 12 Septembre**

Permanences le 2ème et 4ème mardi apres midi de chaque mois sur rendez-vous

Préjudice d'anxiété

Serge Fontaine, en responsabilité de ces dossiers, indique que 52 dossiers sont en attente d'indemnisations et que 17 sont en cours d'instruction à la section dont 1 dossier de militaire et 3 d'ingénieurs de la DGA.

Malheureusement comme vous avez pu le lire dans le dernier bulletin, l'avis du Conseil d'État d'avril 2022 a rendu un avis défavorable sur ces dossiers en indiquant que la plainte pénale déposée au tribunal de Brest en 2005 contre l'état pour exposition à l'amiante, n'était plus interruptive.

De ce fait, il y a un gros risque que cela mette un terme à ces procédures dont l'établissement est inscrit à l'ACAATA depuis plus de 4 ans.

Précisons que les militaires ne sont pas concernés pour l'instant par cette décision.

Nous avons décidé avec le cabinet d'avocats TTLA d'attaquer cette décision et de se pourvoir en cassation sur cette problématique.



Finances de la section

Jo LEDDA, le trésorier a présenté le bilan financier pour 2022. Celui-ci est sain et bien équilibré. Aussi la cotisation n'augmentera pas et restera toujours à 30€ pour 2023.

[Françoise BOURLON](#), responsable du secteur de La Londe-les-Maures, secondera aussi Jo Ledda comme [trésorière adjointe](#).

Au 31 décembre 2022 nous avons 170 adhérents à jour de leurs cotisations dont 4 adhésions.

Pour information, nous avons 180 adhérents au 31 décembre 2021.

Après un échange avec les participants sur les différents thèmes abordés, Michel Savignac est intervenu sur la délocalisation de Naval Group Saint-Tropez.

Il a déploré le manque d'intérêt des élus de la Communauté des Communes sur cette question. Il leur demande aussi de veiller à ne pas « bétonner » ce lieu avec la construction d'une nouvelle marina et de mettre en place une activité industrielle en lien avec la mer.

Il est aussi revenu sur la réforme des retraites dont une grande majorité de nos concitoyens est opposée et qui verra in fine la paupérisation d'une grande partie de la société française.

Cette AG s'est terminée, c'est la tradition, autour du verre de l'amitié et de discussions informelles entre les différents participants.